

15 septembre : Tract et préavis SUD-Rail

12 septembre 2016



Fédération des syndicats de travailleurs du rail
17 boulevard de la Libération - 93200 - Saint Denis
Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67
sud.rail.federation@gmail.com



LE 15 SEPTEMBRE, DEBATTONS, PROPOSONS, ET POURSUIVONS LE MOUVEMENT QUI EST NECESSAIRE



Malgré plusieurs mois de mobilisations, de manifestations et de grèves, des jeunes, des salarié-es, des précaires, des chômeurs-ses, des Nuit debout, le gouvernement a fait « adopter » la loi travail cet été, en bafouant la démocratie avec un énième recours au 49-3 .

Plus de cent décrets devront être adoptés d'ici la fin de l'année, et certains sont déjà en cours d'adoption, comme celui sur le barème indicatif des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif (issu de la Loi Macron). Celui-ci va permettre aux patrons de connaître d'avance les indemnités pour avoir entretenu le droit du travail ...

Dans la rue nous devons montrer que notre détermination à faire abroger cette loi « anti-travail » n'a pas faibli !

Solidaires continue de refuser à travers cette loi illégitime :

- » la casse du code du travail et donc la casse des protections et des droits des salarié-es,
- » la précarisation encore un peu plus des salarié-es, et particulièrement des femmes,
- » son idéologie qui servira aussi à la casse de la fonction publique (mobilité non choisie, contrats plutôt que concours, allongement du temps de travail ...),
- » le sacrifice des salarié-es sur l'autel d'une croissance et le dumping social qui ne sont que des prétextes à la captation de richesses d'une minorité sur la planète (1 % les plus riches détenant 50 % du patrimoine mondial !).

Alors que les mobilisations reprennent et se construisent dans plusieurs entreprises et secteurs, reprenons le chemin de la rue, le 15 septembre, faisons converger nos luttes

Le 15 septembre, les cheminot-e-s aussi seront dans la lutte

A peine l'accord d'entreprise signé par l'UNSA et la CFDT, la direction a accéléré la remise en cause de nos acquis par la casse du dictionnaire des filières et la mise en place de régimes dérogatoires sur le temps de travail. **Aujourd'hui, les premières conséquences sont :**

- 1- La mise en place d'un forfait jour acté dans l'accord d'entreprise signé par la CFDT et l'UNSA. Ce forfait jour remplace le titre 3 et supprime toute notion de DJS et la notion du nombre d'heures travaillées disparaît au profit d'un forfait de référence.
- 2- La rupture du principe d'égalité entre les cheminots quand la direction propose d'augmenter uniquement les agents de l'encadrement qui passeraient au forfait jour.

LE 15 SEPTEMBRE, DEBATTONS, PROPOSONS, ET POURSUIVONS LE MOUVEMENT QUI EST NECESSAIRE



Malgré plusieurs mois de mobilisations, de manifestations et de grèves, des jeunes, des salarié-es, des précaires, des chômeurs-ses, des Nuit debout, le gouvernement a fait « adopter » la loi travail cet été, en bafouant la démocratie avec un énième recours au 49-3 .

Plus de cent décrets devront être adoptés d'ici la fin de l'année, et certains sont déjà en cours d'adoption, comme celui sur le barème indicatif des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif (issu de la Loi Macron). Celui-ci va permettre aux patrons de connaître d'avance les indemnités pour avoir enfreint le droit du travail ...

Dans la rue nous devons montrer que notre détermination à faire abroger cette loi « anti-travail » n'a pas faibli !

Solidaires continue de refuser à travers cette loi illégitime :

- ▶ la casse du code du travail et donc la casse des protections et des droits des salarié-es,
- ▶ la précarisation encore un peu plus des salarié-es, et particulièrement des femmes,
- ▶ son idéologie qui servira aussi à la casse de la fonction publique (mobilité non choisie, contrats plutôt que concours, allongement du temps de travail...),
- ▶ le sacrifice des salarié-es sur l'autel d'une croissance et le dumping social qui ne sont que des prétextes à la captation de richesses d'une minorité sur la planète (1 % les plus riches détenant 50 % du patrimoine mondial !),

Alors que les mobilisations reprennent et se construisent dans plusieurs entreprises et secteurs, reprenons le chemin de la rue, le 15 septembre, faisons converger nos luttes

Le 15 septembre, les cheminot-e-s aussi seront dans la lutte

A peine l'accord d'entreprise signé par l'UNSA et la CFDT, la direction a accéléré la remise en cause de nos acquis par la casse du dictionnaire des filières et la mise en place de régimes dérogatoires sur le temps de travail. Aujourd'hui, les premières conséquences sont :

- 1- La mise en place d'un forfait jour acté dans l'accord d'entreprise signé par la CFDT et l'UNSA. Ce forfait jour remplace le titre 3 et supprime toute notion de DJS et la notion du nombre d'heures travaillées disparaît au profit d'un forfait de référence.
- 2- La rupture du principe d'égalité entre les cheminots quand la direction propose d'augmenter uniquement les agents de l'encadrement qui passeraient au forfait jour.

- **Emplacement : ré-agir ensemble** > Mobilisations et actualités > Mobilisations nationales >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/15-septembre-Tract-et-preavis-SUD-Rail>